Image not found or type unknown

Etat d'ebrieté en arrivant au travail et sanction

Par **nefertiti**, le **16/12/2010** à **17:32**

Bonjour,

Voilà comme le titre l'indique je suis arrivée au travail un soir a 19h apres avoir assisté a un enterrement et a un pot qui a suivi ou j'ai bu quelques verres de vin , j'etais effectivement dans un etat d'ebrieté visible, je n'avait rien mangé et le contexte de l'enterrement aidant l'alcool m'est vite monté a la tête.
A mon arrivée l'equipe presente a vite constaté mon état et ma responsable m'a demandé de quitter les lieux immédiatement, ce que j'ai fait sans broncher, je n'etais pas encore en tenue de travail ni a mon poste...je suis rentrée par mes propres moyens.
J'ai ensuite envoyé un mot d'excuse par sms a ma responsable.
Par la suite j'ai été convoqué en entretien ou je me suis expliquée puis j'ai reçu une lettre d'avertissement (le 1er en 12 ans).
Il est mentionné dans cette lettre que j'etais en etat d'ebrieté puis plus loin en etat d'ebrieté avancée, je ne conteste pas l'avertissement mais les termes utulisés, un employeur peut il determiner mon etat ?

Par **nefertiti**, le **16/12/2010** à **18:20**

oui c'est sûr mais c la 1ere fois que ça arrive et je me demandais s'il n'aurait pas été mieux de dire incapacité de tenir son poste de travail plutôt que "etat d'ebrieté avancé" qui est un terme presque médical parcequ'après tout, j'aurais tres bien pu prendre des medicaments ...de plus si j'etais dans un etat si avancé pourquoi m'a t-on laissé rentrer seule? MAIS SINON JE FAIS PROFIL BAS...

Par **P.M.**, le **16/12/2010** à **19:11**

Bonjour,
Si vous n'entendez pas contester l'avertissement, il me paraît difficile d'en contester les termes même si l'employeur aurait pu procéder à un contrôle d'alcoolémie en fonction de votre emploi d'autant plus que vous même reconnaissez que vous étiez en état d'ébriété visible alors vraisemblablement avancé sinon il ne se verrait pas...

Par **nefertiti**, le **16/12/2010** à **20:03**

Merci pour vos reponses, effectivement je ne compte pas contester l'avertissement j'ai assez honte comme ça...mais puis je envoyer un courrier dans lequel je prends note de l'avertissement et je ne le conteste pas mais en revanche puis je dire que je trouve les termes d'ebrieté avancé un peu fort dans le sens ou c'est subjectif puisqu'on n'a pas controler mon degré d'intoxication ??? en fait c'est juste une question d'honneur ça me gêne d'avoir un averto pour un tel motif même si je suis consciente de mon erreur...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés